

Procès verbal de la 93^{ème} Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 15 mars 2016 19h30

Salle La Terrasse à Vésenaz

Présents : 87 (liste présences)

Excusés : 25

Membres du comité : FANNI Giovanna, présidente ; DUPANLOUP Pierre, vice-président, responsable du journal et superviseur du matériel APB ; PEREGO Silvio, trésorier ; SERVANT Patrick, responsable de la publicité et du matériel à Choiseul.

La présidente de l'APB, Madame Giovanna FANNI, déclare ouverte la 93^e assemblée générale ordinaire 2016 et remercie les participant-e-s de leur présence

Elle accueille Monsieur Dominique GREMAUD, brigadier de la police de la navigation, et Monsieur Alexandre WISARD, Directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche dont fait partie la Capitainerie, après la réorganisation des services. Elle les remercie d'avoir accepté l'invitation.

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2015**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. **Nomination des scrutateurs**

Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de MM. Daniel WAGNER et Bernard VIENS.

3. **Rapport annuel 2015 de la Présidente, Madame Giovanna FANNI**

Concernant la **remise en fonction de la grue des Pâquis**, suite à différents accidents dans les ports et au rapport de la Suva qui demandait la mise aux normes de sécurité de la rue, des travaux seront entrepris et se termineront au courant du mois de mai. . La grue des Pâquis restera donc manuelle et publique.

Le deuxième projet de la **plage des Eaux-Vives** ne prévoit pas d'installations techniques qui resteront dans les emplacements actuels. Cela à la suite du recours du WWF. Par contre, il y aura une dizaine de places pour les visiteurs. **La construction d'une douche femme et une douche homme** est insérée dans le projet

Le nouveau port, pour le moment, est prédisposé pour l'électrification mais les modalités sont encore à définir quant aux modalités. Un groupe de travail, dont Giovanna fait partie et le coordinateur est Monsieur Marc Comi, s'est constitué pour préparer une étude. Ce groupe rencontrera une entreprise spécialisée afin d'estimer la faisabilité et les coûts de l'électrification du nouveau port.

D'ici fin juin et suivant l'arrivée des matériaux nécessaires, la **nouvelle passerelle du jet d'eau** permettra aux personnes handicapées d'accéder au jet d'eau.

Manquant d'une trentaine de places pour les annexes dans la **baie de Genthod**, grâce à deux pique-niques qui ont été organisés par l'APB, la conclusion à cette problématique est d'accrocher trois ou quatre annexes à une et même bouée. Ces

annexes seront atteignables grâce à celle que l'APB a mis à disposition de ses membres et dont il faut en demander le code du cadenas.

Dans l'**esplanade de Port Choiseul** qui est limitée et pas facilement praticable, les bers étaient d'un accès difficile, à proximité d'une rampe, et gênaient les bateaux du Club Rudevent. Un nouvel aménagement a été décidé par la capitainerie.

Autre sujet en cours est l'adaptation du règlement d'application de la loi sur la navigation pour l'**équité des tarifs des places d'amarrage**; un tarif au ponton d'un port avec « confort », un tarif au ponton d'un port sans « confort » et un tarif à la bouée soit la mise en place de trois types de tarifs.

Un des moyens de communication de l'APB, soit le traditionnel **journal**, est passé à la couleur dont les deux tiers sont financés par les annonceurs. Un annonceur finance 4 pages dans le journal dont une expose une publicité de soins corporels qui semble être « inopportune » pour un journal professionnel, selon la réclamation d'un membre. Demande est faite aux présents du maintien ou non de cette annonce. Les membres présents, à l'unanimité, sont pour le maintien. L'APB souhaite que le 100% du financement du journal soit couvert. La publicité est autorisée jusqu'à 50% des pages du journal. La deuxième possibilité de couvrir le coût du journal serait celle de diminuer les frais d'impression en demandant le devis d'autres imprimeurs.

Aucune augmentation de cotisation n'est prévue pour financer le journal.

Monsieur Pierre DUPANLOUP est chaleureusement remercié pour s'être chargé de préparer, par la codification des membres, le **passage au BVR**.

4. Admissions, démissions, radiations et décès

Actuellement l'APB compte **1327 membres**, accueillant, en 2015, 76 nouvelles admissions dont le plus âgé est né en 1942 et le plus jeune en 1990.

Admissions : 76 (dont 47 propriétaires de voiliers et 29 propriétaires de bateaux à moteurs)

Démissions : 72 (notamment pour cause de vente de bateau).

Grâce à la nouvelle organisation, la capitainerie a attribué environ 60 nouvelles places.

Radiations : 27 (dues au retard de deux ans et plus dans le paiement des cotisations, sans réponses aux rappels)

Décès annoncés : 8

Le comité présente ses condoléances et toute sa sympathie aux familles des membres qui nous ont quittés récemment: BAILLY Claude, CHAMBAZ Marcel, ECABERT Charles, GOLAZ Yves, GRASSET Alain, PERRUCHOUD Richard, REVILLET Georges, WINKLER Maurice.

5. Rapport des membres du comité

5.1 Rapport des événements élaboré par Yolande BOSSHARD et rapporté par Patrick Servant

Accueil des nouveaux membres : 3 février 2015

La tradition de recevoir les nouveaux membres de l'année précédente permet à l'APB d'entre autre présenter le local, les membres du comité et du groupe de travail ainsi que le mode de fonctionnement de notre Association.

92^e Assemblée générale : 17 mars 2015

Monsieur Patrick VIDONNE, Maréchal de la police de la Navigation est intervenu ainsi que Monsieur Stefan SZELESS responsable de la Capitainerie. Les membres de l'APB ont ainsi eu l'occasion de poser maintes questions.

Voyage à Liverpool pour la fête des trois Queens : 25 mai 2015

24 personnes ont participé à cette croisière en ferry à la rencontre des grands bâtiments de la célèbre compagnie Cunard : Quenn Victoria, Quenn Mary et le Queen Elisabeth afin de réunir des moments de retrouvailles et de partage.

Départ du Bol d'Or : 13 juin 2015

Les membres de l'APB et leurs familles étaient conviés pour cette mini croisière à bord du Grèbe (Swissboat). 104 personnes ont admiré le départ des concurrents.

Soirée annuelle : 6 octobre 2015

Lors de cette traditionnelle soirée qui a eu lieu à la Société Nautique, ce fut l'occasion de fêter de nombreux jubilaires :

- 21 membres pour 20 ans,
- 15 membres pour 30 ans,
- 1 membre pour 40 ans : Michel MARTINET
- 50 ans du sociétaire Pierre VUAGNAT

Ceux qui ont pu se déplacer ont reçu un cadeau souvenir des mains de notre présidente Giovanna FANNI.

Ce fut une agréable soirée avec un menu fort apprécié et une magnifique vue sur la rade.

Salon Nautique du Léman à Palexpo : du 13 au 15 novembre 2015

Un grand nombre de visiteurs a été reçu sur le stand entouré des Puces nautiques et du coin « Petites annonces » qui a suscité un grand intérêt. Ce salon nautique a été une réussite et l'APB sera présente au prochain qui aura lieu du 11 au 13 novembre 2016 à Palexpo afin d'entretenir une bonne communication, un lieu d'échange et une vitrine des activités.

5.2 Rapport du superviseur et responsable du matériel APB dans les trois ports par Pierre Dupanloup, responsable du journal et vice-président

Les bers :

C'est la deuxième fois que nous réalisons une année complète avec le système de réservations des bers par internet. Le système des fiches à coller sur les bers a donc été abandonné bien que une ou deux fiches aient été vues sur les bers. Les personnes qui ne pratiquent pas internet peuvent toutefois réserver par téléphone. Le système d'affichage du calendrier des réservations sur le site www.apb.ch va être perfectionné.

On a donc relevé au total 83 réservations, contre 145 l'an dernier, réparties comme suit :

- EAUX-VIVES (2 bers + 1 char) = 36 réservations (43%)
- Pâquis (4 bers + 1 char) = 32 réservations (39%)
- Port-Choiseul (2 bers) = 15 réservations (18%)

Il y a deux raisons pour expliquer cette diminution notable : La première est liée à la mise hors service de la grue des Pâquis et la deuxième à l'accident survenu à Port-Choiseul le 22 mai qui a mis hors d'usage le ber n°3. L'assurance Helvetia a reconnu l'entière faute de l'utilisateur et a payé les dégâts au montant de CHF 6000.-. Outre l'aspect technique, l'accident a eu lieu à un endroit de passage ce qui nous incite à être prudent par la suite. Le Ber n°3 est en train d'être renforcé pour assurer une bonne utilisation par la suite.

Les karchers :

Grâce à l'équipement de compteur d'heures sur les karchers, nous pouvons vous donner les chiffres suivants : (relevé 2014)

- EAUX-VIVES : 148 heures (150) pour 135 inscriptions (109) soit 66min/utilisation (83)
- Pâquis : 43 heures (59) pour 108 inscriptions (156) soit 24min/utilisation (23)
- Port-Choiseul : 156 heures (140,5) pour 252 inscriptions (210 dont 123 pour le CVN) soit 35min/utilisation (40)

En moyenne, les gens utilisent le karcher 1/2h. Nous demandons à ce qu'une inscription fasse l'objet de la demande d'utilisation et que l'armoire soit refermée après usage. Les professionnels utilisant les karchers de l'APB, prestation qui leur est facturée, la situation aux EAUX-VIVES s'améliore.

Interventions et pannes :

Un total de 33 interventions dont 18 à Versoix (accidents), 8 aux Pâquis et 7 aux EAUX-VIVES ont agrémenté les loisirs de nos dévoués bénévoles.

Les karchers ont subi peu de pannes (réglages, fuites tuyau, pièces cassées dans une lance), comme le montrent les frais de réparation qui s'élèvent à 1'630.- cette année contre plus de 4'000.- l'an passé. Nous vous recommandons d'utiliser avec précaution les karchers car les poignées sont en plastiques et nous remercions pour la bienveillance du matériel. En cas de constatation d'une panne, nous vous invitons à nous envoyer un email: bers@apb.ch ou à nous téléphoner.

Un char supplémentaire, pour transporter les petits bateaux, a été offert par un membre et se trouve aux Pâquis. L'APB cherche une solution pour sortir les bateaux sans avoir à solliciter la grue malgré les rampes d'accès qui ne sont pas assez longues quand il n'y a pas assez d'eau, le problème va être étudié.

L'armoire du Port Choiseul a été repeinte, consolidée et réparée.

Déplacement des Puces nautiques : elles auront lieu le dimanche 24 avril 2016, au lieu du 1^{er} mai.

Utilisation des grues :

Vous devez faire appel aux chantiers pour l'utilisation des grues électriques dont la liste est disponible ; en deux différentes couleurs, rive droite et rive gauche, pour vous permettre un choix plus facile. Nous vous demandons de faire part de votre expérience.

Un remerciement particulier aux responsables des ports : Pietro aux Eaux vives, William aux Pâquis, Patrick à Port-Choiseul. Aussi, un grand merci aux distributeurs des clés : les Mouettes, Monsieur Julien, le restaurant du CNV et la Police qui nous facilitent la vie dans cette tâche.

5.3 Rapport du représentant du groupe de travail par Alexander Scherl, porte-parole

Le groupe de travail épaula gracieusement le comité de l'APB pour la préparation des événements qui nécessitent de la main d'œuvre. Il s'agit notamment de la préparation du salon nautique et divers apéritifs dans la baie du creux de Genthod afin de trouver une solution de l'utilisation des annexes. La présidente Giovanna FANNI remercie toutes ces personnes qui font un travail extraordinaire pour le bien de l'APB.

6. Rapport du trésorier par Silvio PEREGO et des vérificateurs de comptes

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS : Une augmentation des cotisations avec les nouveaux membres 2015 permet de clôturer l'exercice avec un bénéfice de CHF 326.46.

Total des produits : CHF 85'724.10 soit une augmentation de CHF 3'612.20.

CHARGES : L'augmentation des charges est due au passage du journal en couleurs ainsi que des frais supplémentaires de secrétariat (+5'400.-) en raison d'une charge importante de traitement des travaux de secrétariat. Suite à l'attaque répétée des hackers au site APB, nous avons dû souvent faire appel à un professionnel. **Total des charges : CHF 85'397.64 soit une augmentation de CHF 7'332.43.**

BENEFICE NET : CHF 326.46.

BILAN

ACTIF: les liquidités et titres s'élèvent à **CHF 221'026.43**

7. Approbation des comptes et décharge au comité sortant

Conformément au mandat qui leur a été confié lors de la dernière assemblée générale, M. Alexander SCHERL et Mme Anna BORAGINE ont procédé, le 29 février 2016, à la vérification de la comptabilité de l'Association des Propriétaires de Bateaux, pour l'exercice 2015, tenue par Silvio PEREGO.

Après pointage des comptes et des justificatifs, ils peuvent certifier que les écritures ont été passées avec exactitude et précision sur les différents comptes.

Ils ont également vérifié les reports des soldes du bilan au début de l'exercice comptable 2015 et contrôler par sondage les pièces de dépenses et de recettes. En conséquence de ce qui précède, ils demandent à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes qui ont été présentés et d'en donner décharge au trésorier en le remerciant de son travail rigoureux.

La présidente, Giovanna FANNI, invite l'assemblée à adopter formellement les comptes 2015. Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée à tout le comité pour son activité.

8. Election du/de la Président-e

Pierre **DUPANLOUP** demande avec enthousiasme le renouvellement de la présidence de l'actuelle présidente. Giovanna FANNI accepte de renouveler son mandat pour le poste de présidente de l'APB pour 2016 et est élue à l'unanimité.

9. Election du Comité

Yolande BOSSHARD, excusée pour son absence, est libérée de ses responsabilités et est chaleureusement remerciée par le comité. On aura le plaisir de la retrouver lors des prochaines manifestations APB.

Silvio PEREGO rejoint le groupe de travail mais quitte sa fonction de trésorier au sein du comité.

La présidente propose le comité suivant :

Bureau

Alexander SCHERL - SECRÉTAIRE et responsable de l'informatique et du site

Patrick DAENGER – TRESORIER

Ils sont élus à l'unanimité

Autres membres du comité

Pierre DUPANLOUP - responsable du journal, superviseur du matériel de l'APB et vice-président.

Patrick SERVANT - responsable de la publicité ainsi que du matériel à Port-Choiseul.

Anna BORAGINE - responsable des événements.

Ils sont élus à l'unanimité

Giovanna FANNI tient à réitérer ses sincères remerciements aux membres du comité et du groupe de travail pour leur indispensable collaboration, ainsi qu'à la secrétaire, les deux jeunes hôtesse et toutes les personnes qui collaborent, tout au long de l'année, avec l'APB.

Le groupe de travail est composé d'Aurélien GIROD, Frédéric HILTBRAND, Jacques BOILLAT, Michel GUNTZ, Lucinda Ecoffey, Eric VILLY, Roger FUCHS et Silvio PERREGO. Daniel Equey est souvent disponible pour la mise en place des manifestations.

Nominations des vérificateurs de comptes

Eric VILLY, titulaire ; Jacques METTRAUX, remplaçant et Philippe Ecuillon, suppléant.

10. Cotisations 2017

Les cotisations restent exactement les mêmes soit CHF 60.- pour les actifs et CHF 30.- pour les retraités ou AI et pour les vétérans qui ont 25 ans dans l'association.

11. Propositions individuelles et divers

La présidente Giovanna FANNI fait part aux membres qu'une visibilité sur internet est désormais primordiale et qu'un investissement dans un nouveau site internet est nécessaire. Le budget à compter s'élèvera entre CHF 7'000.- et CHF 8000.-

Une des membres de l'APB demande s'il est possible de préparer un budget de l'année à venir à la présentation des comptes lors de l'assemblée générale. La présidente répond qu'il est difficile de prévoir trop en avance car l'APB est tributaire des accidents et événements inattendus durant l'année. Elle précise également que, pour garder l'autonomie de l'APB, préfère ne pas budgéter afin de garder une souplesse durant l'année.

Monsieur Dominique Gremaud, brigadier à la Police de Navigation, accepte de répondre aux questions des membres présents.

À la question de M. NARGI à savoir « De quelle façon, comment peut-on recevoir les cours pour l'utilisation des grues électriques » M. GREMAUD dit avoir reçu cette formation à Neuchâtel.

Monsieur Jacques METTRAUX relève la diminution, cette année, du vandalisme sur les bateaux. Des félicitations sont adressées aux collaborateurs pour le travail effectué.

Monsieur Paul NAEF évoque le vandalisme sur son bateau dû au fait qu'il suffit d'enjamber le portail pour plonger directement de l'autre côté. La police en a déjà été informée. Monsieur NAEF réitère sa demande de solution à cette problématique. La Capitainerie réorganise l'amarrage des bateaux.

La parole est à Monsieur Alexandre WISARD, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) fait part de ses 17 ans de travail. Suite à une modification dans le département, Monsieur WISARD a hérité de la capitainerie du lac ; il a eu deux mois pour former les équipes.

Il a nommé Monsieur Christian LUPS en tant que responsable du secteur de par son expérience sur le terrain. Il définit ce département, un service public au service du public pour que l'on soit actif et réactif. Monsieur WISARD été confronté à un problème de sécurité pour essayer de trouver le risque zéro pour la grue manuelle des Pâquis. Grâce à des ingénieurs compétents démontrant qu'avec quelques travaux simples, la grue va être remise en fonction ; les frais de réparation peuvent être facilement pris en charge. Toutefois et à sa grande surprise, le simple fait de poser une barrière pour sécuriser la grue et un carénage en plexi glace dont une étude d'architecte a été mandatée, demande un permis de construire. Au mois de mai l'utilisation de la grue

des Pâquis continue à « titre-gratuit », une décision prise en pensant que cette infrastructure doit être à la disposition du public. Il estime que la totalité des actifs de la Capitainerie représente 70 millions de francs suisses et pour gérer l'ensemble et entretenir les matériaux, il dispose de CHF 1,4 million, ce qui est insuffisant pour maintenir à niveau les équipements. Il rappelle la liste des travaux qui figure dans le bulletin APB du mois de mars et prévoit de mettre **la priorité sur les ports et les prestations essentielles.**

Un membre de l'APB demande si une étude est faite pour juger de l'érosion de la future plage due aux vagues de bises. M. WISARD répond que tout a été entrepris pour observer la nature des digues afin d'être sûrs que les vagues restent correctes.

Concernant l'attribution des places d'amarrage, un système informatique a été développé pour que les demandeurs puissent suivre l'évolution dans l'attente de l'attribution de leur place. Les gardes ports sont plus à même de répondre à la question et de fournir plus de détails.

Un membre ayant un bateau à la Belotte aimerait savoir comment sont attribuées les places corps morts? Le comité le renvoi à la capitainerie.

La question du dragage du port des Eaux-Vives est évoquée et M. Alexandre WISARD répond négativement. Ce n'est pas prévu car la priorité essentielle sur le plan de financement se tourne d'abord sur les chaînes et les ports.

Un membre soulève la question suivante : qui doit contrôler les chaînes des corps morts ? Le comité répond que le propriétaire de bateau doit contrôler et signaler si la chaîne, entre le corps-mort et la bouée, est défectueuse car c'est la propriété de l'état. La capitainerie se trouve à disposition en tout temps.

Un membre demande quelles sont les ambitions et les objectifs de qualité pour les ports à Genève par rapport à ceux qui se trouvent en France ? M. WISARD répond qu'il serait pratique de traduire ceci en termes de budget pour maintenir à niveau les ports et redresser le budget pour déterminer les priorités. Tout est une question de priorités.

La question des travaux dans la baie de Genthod est posée à la présidente Giovanna FANNI qui répond que les piliers du ponton (anciennement des Mouettes) seront protégés pour faciliter l'accostage et éviter que les bateaux s'abiment. La décision prise par l'APB et l'ANBCG est de faire installer une protection en PVC qui coûte CHF 2'000.- environ. Les deux associations vont en assumer les frais sans que la capitainerie n'ai besoin de payer quoique ce soit.

Les horaires du service de la capitainerie sont évoqués. M. WISARD se donne une année pour connaître le fonctionnement du système et ne manquera pas de demander à ses nouveaux collaborateurs les heures d'ouvertures. La question de la suppression des pneus peut être posée à Monsieur VITTONI.

La séance est levée à 21h40 et suivie d'un apéritif préparé par J. BOILLAT et M. Guntz.

Genève, le 19 mars 2016/MD